

# CONSEIL MUNICIPAL

## SEANCE DU 16 NOVEMBRE 2021

### DELIBERATION N° 2021-11-113-DEEJ

Nomenclature : 9.1.3

#### OBJET : CONVENTION DE PARTENARIAT - COLLÈGE LANGEVIN WALLON

**Votants : 30**  
**Abstention : /**  
**Votes exprimés: 30**

**Pour: 30**  
**Contre : /**

Fait à Tarnos,  
 le 17 novembre 2021  
 Pour extrait certifié  
 conforme



Le Maire

*Certifié exécutoire compte tenu  
 du dépôt au titre du contrôle de  
 légalité et de l'affichage en  
 Mairie le : 18/11/2021*

L'an deux mille vingt et un, le seize novembre, à vingt heures. Le Conseil municipal dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, sous la présidence de Monsieur LESPADÉ, Maire.

#### PRÉSENTS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. LESPADÉ, M. PERRET, Mme NOGARO, M. DOMET, Mme DUFAU, M. MABILLET, Mme DUPRE, M. GONZALES, Mme SAINT-AUBIN, Mme DARRAMBIDE M. SAUBIETTE, M. GARANS, Mme BAULON, Mme PICAT, M. MIREMONT, Mme BIRLES, M. DECKE, Mme PERIMONY-BENASSY, M. CENDRES, Mme LE GALL, M. COUTIER, Mme LALANNE, M. ROBLES, Mme CASSAING, Mme DACHARRY, M. LATAILLADE

#### ABSENTS EXCUSÉS REPRÉSENTÉS A L'OUVERTURE DE SEANCE

M. DUBERT	procuration à	M. PERRET
Mme MOUNIER	procuration à	Mme DUPRE
Mme CORRIHONS	procuration à	Mme NOGARO
M. HERVELIN	procuration à	Mme SAINT-AUBIN

#### ABSENTS EXCUSÉS NON REPRÉSENTÉS

Mme ORDUNA, M. FLEURENTDIDIER, M. LECERF

#### SECRÉTAIRE DE SEANCE : Mme NOGARO

Nombre de Conseillers en exercice : 33  
 Nombre de présents : 26  
 Nombre de pouvoirs : 4  
 Nombre de votants : 30

Monsieur le Maire rappelle que dans le cadre de son projet éducatif territorial et de sa politique enfance jeunesse, la Ville de Tarnos met, depuis plusieurs années, en partenariat avec le collège Langevin Wallon un certain nombre d'actions éducatives partagées.

Ainsi, cinq actions ont été recensées :

- le partenariat avec l'école de musique pour les classes de 6<sup>ème</sup> et 5<sup>ème</sup>
- la mise en place et l'animation d'ateliers par le service municipal jeunesse le mardi et/ou le jeudi
- la mise en place d'actions de prévention avec la police municipale
- le partenariat avec la Médiathèque « Les Temps Modernes »
- la mise en place de la semaine olympique et paralympique du 24 au 29 janvier 2022

Comme chaque année, il convient de renouveler la convention de partenariat pour l'année



scolaire prochaine 2020-2021.

Le bilan de l'année scolaire 2020-2021 révèle une reprise de la dynamique, en dépit des contraintes sanitaires encore importantes.

Les actions diverses et variées n'ont pu être menées sur la fin de l'année scolaire. Cela a touché principalement les actions de prévention « réseaux sociaux », même si le spectacle interactif des 4<sup>e</sup> a pu cette année être présenté, ainsi que diverses actions de prévention menées (prévention addictions, groupes de parole encadrés sur les classes de 5e, Métrosession... ) et le passage des ASSR organisé.

Par ailleurs, le partenariat avec l'école municipale de musique constitue un vrai point d'appui pour permettre aux jeunes Tarnosiens d'aborder le collège en maintenant leur apprentissage musical.

Finalement, seul le traditionnel pizza-débat des jeunes et leurs familles n'a pas pu, malheureusement, être organisé.

Compte tenu de l'intérêt suscité par ces actions, Monsieur le Maire propose au conseil une nouvelle convention pour l'année scolaire 2021-2022.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL**

Entendu son Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales notamment l'article L2121-29,

Vu le projet de convention,

### **DÉLIBÈRE**

**AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention de partenariat entre la Ville et le collège Langevin Wallon, définissant et encadrant les actions éducatives à intervenir pour l'année scolaire 2021-2022

**DIT** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Pau dans un délai de deux mois suivant son affichage ou sa notification et sa transmission au représentant de l'État dans le Département. Le tribunal administratif de Pau peut être saisi dans les deux mois par l'application « Télérecours citoyens » accessible sur le site [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr)